



Mairie de SAINT-VICTOR-DE-MALCAP

COMMUNIQUÉ

SÈCHERESSE

ÉLABORATION DOSSIER CATASTROPHE NATURELLE

Au vu du phénomène de sécheresse subi sur le territoire de la commune depuis juin 2026, un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle va être mis en œuvre par la municipalité.

Les personnes ayant constaté des dégradations de leurs biens du fait de la sécheresse sont invitées à écrire à la mairie afin de se faire connaître.

Les dossiers seront à déposer jusqu'au 01^{er} novembre 2026

- par courrier : mairie 1 Place de la Libération 30500 Saint-Victor-de-Malcap
- ou par mail : contact@st-victor.fr

Il leur est également conseillé de faire une déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

La déclaration peut se faire sous format libre.

Elle doit préciser :

- l'adresse précise du sinistre
- un descriptif des principaux dégâts subis.

Vous pouvez également joindre des photographies.

